

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

# COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

BONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.  
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c., — Annonces, la ligne, 45 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

BUREAUX : rue Traversière, n<sup>o</sup> 5 au 1<sup>er</sup>.

ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef  
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

## Licencions.

C'est jusqu'ici le programme du gouvernement Thiers.

On a licencié l'Alsace et la Lorraine.

On licencie la fortune de la France.

On licencie les Républicains.

On licencie les mobilisés et les mobiles.

La dynastie Bonaparte elle-même est licenciée.

Il n'y a guères que les Prussiens qui ne soient pas à la veille d'être licenciés : Hélas !

C'est un désarroi universel : C'est la logique renversée.

Le chef du pouvoir exécutif lui-même apparaît à l'univers, non pas comme Dagobert, mais tout au moins la tête en bas et les pieds en l'air.

M. Thiers, celui qui dans la force de l'âge achetait à un Juif éhonté la liberté et l'honneur d'une princesse téméraire devient d'une sensibilité qui menace de rester légendaire.

Où allons-nous ?

M. Thiers tombe en faiblesse en lisant le traité honteux qui nous rend à nos foyers ; et il ne tombe pas foudroyé en le signant.

On licencie les mobilisés et on laisse la France à peu près désarmée pendant que les Prussiens nous tiennent la baïonnette sur la gorge et nous demandent la bourse ou la vie.

Il n'est pas possible que la logique reste ainsi foulée aux pieds.

La France s'émeut de cette désorganisation du monde politique.

Il ne sera pas dit que la France se suicidera elle-même et chèvera l'œuvre des envahisseurs. Que des journaux complaisants adressent s'ils veulent des éloges au patriotisme suspect de certains hommes politiques ; ils ne donneront pas le change à l'opinion.

L'Assemblée qui siège à Bordeaux est jugée.

C'est la Chambre de la peur.

Son œuvre est accomplie.

Pour être fidèle à son programme, elle n'a plus qu'une chose à faire, se licencier.

Les augures ne pouvaient se regarder sans rire.

Les députés qui ont fermé la bouche à Garibaldi et qui tremblent à la seule idée de siéger contre la Saxe et les Parisiens, peuvent-ils se regarder sans rougir ?

Qu'ils se retirent donc.

Aujourd'hui ce qu'il faut commencer, c'est la régénération de la France, ce n'est pas à eux que peut revenir l'honneur d'un tel mandat.

Em. CRITOT.

## DE LA RÉPUBLIQUE

(Suite).

IV

Le gouvernement républicain respecte les finances du pays. Il n'oublie jamais que le budget ne se puise pas dans une Pactole, coulant à plein bords, mais dans la bourse des citoyens, jusqu'au plus pauvre des ouvriers. Tous, directement ou indirectement, paient l'impôt ; le mendiant seul est excepté. On rencontre encore des gens qui n'aperçoivent pas cette vérité éclatante comme le soleil, et tiennent un langage à faire frémir d'horreur le plus humble disciple de Bastiat. Qu'y faire ! on ne saurait empêcher certains hommes d'avoir des yeux pour ne pas voir.

Sous la République, le luxe, le faste est permis aux particuliers, disposant à leur gré du fruit de leurs économies ou de celles de leurs pères ; le prodigue, majeur, peut se ruiner à son aise en se laissant aller à l'entraînement de ses décevantes passions ; mais l'état doit être avare des deniers publics, à moins que la nation n'en ordonne autrement dans un cas spécial. Les mandataires du peuple n'ont le droit d'employer l'impôt qu'à des dépenses productives, faisant rentrer dans la bourse des citoyens plus qu'il n'y a été pris.

Le président des États-Unis reçoit vingt-cinq mille dollars de traitement, soit cent vingt-cinq mille francs par an ; encore faut-il dire que, le prix des choses étant, généralement, plus élevé en Amérique qu'en France, cette somme équivaut à peine à cent mille francs chez nous. Les américains

ne sont pas, comme on le voit, très généreux à l'égard du chef du pouvoir exécutif ; et cependant ils ont pour principe que toutes les fonctions publiques doivent être salariées.

Le traitement de vingt-cinq mille dollars, chiffre de dépenses de Washington, pendant sa présidence, a été fixé dès 1793, et n'a pas varié depuis. Ce traitement du grand homme a été jugé suffisant pour ses successeurs. On a pensé que l'honneur de présider une puissante démocratie n'a pas besoin d'être réhaussé par l'éclat d'une fastueuse représentation.

Nous ne devons pas copier servilement, en France, les agissements de l'Amérique ; mais saisir l'esprit de sa constitution dont quatre-vingts ans d'expérience, sans révolution politique, ont montré l'excellence. Aussi, la République de 1848 a-t-elle cru devoir fixer le traitement de son président à six cent mille francs. Ce chiffre ne paraît point trop exagéré si l'on tient compte de la tradition et de la différence de vie des deux capitales ; aussi de ce fait qu'en Amérique plusieurs présidents, loin de s'enrichir, se sont ruinés, ou sont sortis du pouvoir dans un état précaire.

Un roi ne vit pas de peu, a dit un grand historien. Oh ! certainement un roi ne vit pas de si peu qu'un président de République. Mais aussi un roi n'est pas un homme ; c'est la royauté, un être à part, *sui generis*, participant de la majesté de Dieu, dont il se croit le lieutenant sur la terre.

Grand Gousier — de Rabelais, — voilà le nom générique que devraient porter tous les monarques sans exception. Grand Gousier ne peut pas vivre en France à moins de vingt-cinq millions de liste civile ; belle liste en effet qui, par des dotations et de nombreuses jouissances, s'élève à plus de trente millions. D'autre part on comprend que, dans un pays plantureux comme le nôtre, on nourrisse grassement tous les êtres de la création. Aussi à côté de l'autre a-t-on créé de petits Grand Gousier, sous le nom générique et par trop trivial de hauts fonctionnaires.

Les grands dignitaires de la couronne ont beaucoup dévoré en France pendant les quinze ou vingt ans qui viennent de s'écouler. Le sénateur Troplong, rapinant d'ici, rapinant de là, et très légalement, empochait, bon an mal an, trois cent cinquante-six mille francs ; maréchal Vaillant palpa deux cent soixante-huit mille francs, sans trop se plaindre ; maréchal Mac-Mahon touchait, en silence, deux cent vingt-cinq mille francs ; maréchal Bazaine ne recevait, il est vrai, que deux cent mille francs... Arrêtons la liste à celui-ci, pour montrer à la France, exemple éclatant, qu'on est servi par les gens comme on les paie. Cet homme était de force à devenir Grand Gousier, à la place de son maître, et on n'a pas su le comprendre pour notre malheur.

Le fonctionnaire, c'est-à-dire celui qui fonctionne, travaille sérieusement, doit être rétribué à raison de son travail, et c'est justice ; mais pour le dignitaire il en doit être tout autrement. Ce nom vient de dignité qui signifie grandeur, majesté ; cela ne se mesure pas, c'est grand comme l'océan.

On voit, dans la ville de Washington, une maison de simple apparence, appelée la Maison-Blanche. C'est là que, deux fois la semaine, le président des États-Unis reçoit tous les citoyens sans cérémonie. Des gens de la vieille Europe prétendent même qu'il y donne des poignées de main à ses amis et à ses connaissances. Si le fait est vrai il faut convenir qu'il est fort scandaleux pour des courtisans. Cependant on peut dire, par atténuation, qu'il ne s'agit point ici d'une majesté. Cet homme était hier un simple citoyen, il sera demain un simple citoyen.

En France, pour maison Blanche, nous avons le château des Tuileries ; et, répandus sur la surface du territoire, une douzaine de palais, avec de magnifiques dépendances.

Ce nombre douze était, paraît-il, nécessaire à la splendeur de la couronne. Mais la République est assez brillante, par elle-même, pour n'avoir pas besoin de semblables joyaux ; et son président trop modeste, trop homme pour habiter des temples comme l'idole royale. Aujourd'hui, de tous ces palais il faut en faire des établissements publics ; il faut vendre leurs dépendances pour gorger Guillaume, proclamé empereur d'Allemagne, sous les murs de Paris bombardé.

Le château des Tuileries devrait être le siège du pouvoir législatif comme pendant la Révolution, et la demeure du chef du pouvoir exécutif. Sous la vieille monarchie, composée de pièces et de morceaux hétérogènes, le Louvre représentait l'unité de la France et le roi l'unité de la nation. Aujourd'hui les Tuileries, habitées par les deux grands pouvoirs de l'Etat, représenteraient, aux yeux, l'unité, l'indivisibilité de la République.

Bonaparte, premier consul, désirait s'y installer. Poursuivant ses projets ambitieux, avec autant de fourberie que de persévérance, il voulait habiter peu à peu la nation à la considérer comme le continuateur de la monarchie. Chez les masses, la révolution consistait dans la possession des biens nationaux, l'abolition des privilèges féodaux, l'avancement dans l'armée et l'admissibilité à tous les emplois, plutôt que dans la forme du gouvernement. Bonaparte le savait ; mais il savait aussi que cette installation pourrait éveiller des soupçons dangereux parmi les gens de son entourage, et au sein du peuple de Paris.

Afin de tromper ceux qui auraient été tentés de regarder son habitation des Tuileries comme un commencement de restauration monarchique, il forma un projet digne de son astuce. Ce fut de placer dans la grande galerie du château les statues d'hommes célèbres, qui auraient hurlé, si elles l'avaient pu, de se voir réunies. Au nombre se trouvait la statue de Washington.

A cette même époque, ce grand homme vint à mourir. Bonaparte, qu'un Pape a stigmatisé du nom de *Comédien*, de *Tragédien*, profita habilement de la circonstance. Il fit suspendre, pendant dix jours, des crépes noirs aux drapeaux et guidons de la République ; organiser une fête funèbre en l'honneur du premier président de l'Amérique et prononcer par un courtisan un panegyrique, plus flatteur encore pour lui-même que pour Washington. Les esprits ainsi préparés, il alla s'installer dans la somptueuse demeure des Rois.

La statue de Washington s'est dressée au sein des Tuileries. Un Washington, sinon par le cœur au moins par la force des choses, viendra s'y asseoir à son tour. Certain homme pouvait jouer ce rôle, il y a vingt ans ; c'était un César de bas-étage et il fallait un grand homme... de cœur.

A continuer.

BRISON.

## Le désarmement des mobilisés

Conformément aux ordres émanant du pouvoir exécutif, les mobilisés de l'arrondissement de Roanne sont rendus dans leurs foyers et à leurs affaires.

Nous avons deux observations à présenter sur la façon dont le licenciement s'est opéré : C'est au camp du Polygone à Toulouse, que les instructions ministérielles ont reçu leur exécution.

Mercredi matin tous les gardes recevaient l'ordre de remettre leurs fusils et leurs campements.

En vertu de quel droit ? C'est ce que l'on ignore ; mais peut-on parler de droit, lorsque l'on voit vendre ou céder des populations qui n'ont en que le tort d'avoir combattu et d'avoir été vaincues.

Le désarmement des mobilisés est une ini-

quité au point de vue du droit : Car, si nous avons bonne mémoire, le département a été lourdement imposé pour l'acquisition de nos armes et de notre équipement. Nos fusils étaient une propriété départementale, et le ministre de la guerre ne pouvait en disposer, sans l'assentiment du département représenté par le conseil général ou une Commission ayant les mêmes pouvoirs.

Entre parenthèse, nous appelons toute l'attention du prochain conseil général sur cet abus de pouvoir de M. Le Flô.

Nous soulèverons une autre objection qui a autant de gravité.

Il a été un temps où la question de la nation armée était une question démocratique. On voulait que tous les citoyens fussent à même de défendre leur personne et leurs droits contre les fantaisies du despotisme.

Aujourd'hui après nos tristes revers, l'armement de la nation devient, non plus question de parti, mais une question patriotique. Ce n'est plus une mesure de défiance contre le pouvoir, c'est une mesure de précaution contre l'étranger, une garantie pour l'avenir.

Les mobilisés représentent la nation armée ; leur enlever leurs armes c'est faire retour aux errements anciens, aux systèmes des armées permanentes, une organisation qui est pour nous l'infériorité numérique et la défaite.

Voilà pourquoi nous protestons.

En un mot :

Dans le désarmement des mobilisés, nous voyons une atteinte portée à une propriété départementale ;

Une violation du principe de la nation armée.

Voilà pourquoi nous protestons énergiquement.

Em. CRITOT.

## L'ULCÈRE

Il est dans chaque nation une force latente qui la travaille sourdement, une force continue dans sa puissance, d'autant plus énergique qu'elle rampe sur le peuple, le serre de près, l'étouffe, c'est la réaction.

Invisible, son souffle nous frappe au visage ; impalpable, elle vous pèse au cœur comme un manseau de plomb. D'où vient-elle ? Nul ne le saurait dire. — Dans quel cercle peut-elle étendre son action, et où repose-t-elle si jamais elle repose ?

Accroupie, retenant son haleine et sa voix, elle vous guette au passage et vous enlace.

On sent le bras qui vous étreint, mais on ne le voit pas. Par elle, toute grande pensée reste stérilisée, toute semence de bien infertile.

Dans le monde de la nature, les insectes engendrent la pourriture et donnent la mort.

Le temps attaque la pierre, ébranle le marbre, la mer incessante mine les continents, mais dans un Etat de la réaction seule vient la moisissure.

Alors que l'on croit la nation forte, elle s'éroule avec fracas ; alors qu'après une longue agonie on la croit revivre, elle s'affaisse et s'effondre profondément qu'il faut un effort surhumain pour la relever.

Où se cachent ces vermines de la réaction ? Partout, nulle part. — Si vous ne les voyez pas, méfiez-vous-en comme du scorpion qui vous menace de son dard alors que vous soulevez sa cachette.

S'ils se montrent au grand jour, d'instinct vous vous en écartez comme on s'écarte de la vipère qu'on va fouler aux pieds.

Le peuple, mais le vrai peuple ouvert à tout ce qui est généreux, à les mains calleuses du travail. Mais sous ces haillons bat un cœur d'homme, et sa bouche, aux paroles triviales, sait encore appeler la mort quand l'honneur ne peut survivre. Mais eux, ils prennent le masque de la vertu en mettant leurs gants blancs, et s'il vous parlent de patrie, méfiez-vous-en, car ils complotent sa ruine.

Si vous parleront de religion ; méfiez-vous, hier encore ils déshonoraient une famille.

Si vous parleront de probité ; méfiez-vous toujours et comptez votre argent.

Le cœur se corrompt aux effluves de ces sentiments abâtardis, et quand le cœur se corrompt, l'esprit se prostitue.

La mort les réclame pour qu'ils la puissent seconder dans son œuvre. Quand la patrie râle avec peine, ils s'abattent sur elle, semblables à ces nuées de vautours qui ont flairé le cadavre et fondent sur leur proie. Noir tourbillon, ils s'assèient à ce festin de mort : rien ne les dérange, rien ne les émeut, ils sont après la destruction. Percés sur leur proie, ils la fouillent avec rage, et empoisonnent les plaies

saignantes et livrent leurs émanations fétides au vent de la corruption.

La honte les excite, le déshonneur les enflamme, ils cherchent dans quel cœur humain se cachent la fibre la moins pure et l'exploitent aussitôt. Leurs actes salissent, leurs paroles salissent, et la grossièreté qui s'élève de leurs âmes boueuses souille toutes leurs pensées. Ils s'attaquent à ce qu'il y a de plus sacré, de plus fort, ils s'y heurtent de front, et s'ils ne peuvent rien par le choc, ils y distillent ce venin dont ils s'emplissent à n'en jamais manquer.

Il est dans tout Etat une gangrène qui lui vicie le sang, un ulcère qui le ronge si l'on ne le cautérise du fer rouge de l'infamie :

*C'est la réaction.*

*(Réformateur du Lot.)*

**NE DÉSESPÉRONS PAS**

Je m'efforce de voir froidement les choses, et voici ma conviction :

La France d'aujourd'hui, ou plutôt d'hier, est perdue, perdue sans remède. Nos regrets et nos colères n'y changeront rien. Il s'agit maintenant non de pleurer, mais de regarder en avant et d'agir pour en reconstruire une nouvelle, sur de toutes autres bases. Le règne de la force, durera ce que dura la force, c'est-à-dire un temps toujours trop long pour ceux qui la subissent, mais, en réalité, un temps bien limité. Le règne de l'intelligence unie à la grandeur morale n'a pas de limite, et c'est ce règne-là que la France républicaine doit pouvoir reconquérir, même après une paix subie.

Laissons passer cette génération usée par le despotisme et trop faible pour que le malheur la retrempe. Préparons-en une nouvelle, et laissons-lui en héritage nos douloureuses expériences et une éducation mâle et forte. Humilions-nous sans pleurer et sans consumer notre énergie en récriminations impuissantes. La grandeur dans le malheur, c'est de savoir l'accepter sans se laisser abattre. A terre aujourd'hui, soyons debout demain, non plus pour combattre, puisque combattre est impossible, mais pour reconstruire. Ce sera là l'œuvre obscure, mais féconde et bénie, dont nos enfants raconteront avec fierté l'humble héroïsme. Incompris souvent, raillés, persécutés peut-être, tenons haut élevé le drapeau de la conscience, de la morale austère, du respect de tous ce qui est sacré.

Répandons par tous les moyens une instruction saine et solide. Combattons à outrance le chauvinisme et les préjugés nationaux. La France peut encore redevenir la première nation du monde, seulement il faut qu'on le dise d'elle et qu'elle ne s'en vante plus.

Je m'attends pour le moment à de grandes crises intérieures pour elle. Mais laissons passer l'orage et regardons plus haut. Dieu ne veut pas qu'une grande nation périsse. Il l'a trop bien douée, il l'a trop mise à l'avant-garde de l'histoire moderne pour l'abandonner, et elle compte trop de nobles âmes et de cœurs généreux pour ne par se relever. Courage donc ! et patience ! Moins vaincue, la France pouvait garder des illusions. Elle n'en aura plus maintenant et son réveil moral n'en sera que plus complet. Pour moi, qui m'efforce de regarder de haut les événements politiques et les crises sociales, loin de désespérer, je crois voir poindre l'aurore d'un autre avenir.

**Les hommes d'ordre**

Q'est-ce que l'homme d'ordre, en prenant le mot dans son acceptation réactionnaire qui est fautive ?

La meilleure définition qu'on en puisse donner, c'est de dire que c'est le défenseur de tous les abus présents et passés contre les novateurs qui luttent en faveur des améliorations de l'avenir.

L'homme d'ordre ne date pas d'hier. Chez les Grecs il se nommait Anitus et il condamnait à mort l'homme de désordre Socrate.

Chez les Juifs, l'homme d'ordre avait nom Hérode et il crucifiait le perturbateur Jésus-Christ.

Au moyen-âge, l'homme d'ordre s'appelait Cauchon et il voulait au bûcher la révolutionnaire Jeanne d'Arc.

Jeffries, Laubardemont étaient des hommes d'ordre.

Des saints personnages qui supplicierent Savonarole, Huss, Arnand de Brescia, Urban Grandier, Jacques Molay et tant d'autres, hommes d'ordre également.

Tout aussi hommes d'ordre furent Louis XIV et ses dévots confesseurs, qui firent un si beau carnage des novateurs de leurs temps.

Sous Louis XV, les hommes d'ordre tripotèrent sur les grains et sur les actions du Mississippi.

Sous Louis XVI ils conspirèrent contre leur patrie.

Sous le Directoire, Barrast et Talleyrand les comptèrent au nombre de leurs familiers.

Sous Bonaparte, ils applaudirent à Brumaire et signèrent des adresses à l'ogre de Corse.

Sous Louis XVIII, ils acclamèrent les hordes étrangères.

Sous Charles X, ils firent traquer les patriotes et applaudirent aux ordonnances de Juillet.

Sous Louis-Philippe, ils tripotèrent, tripotèrent, tripotèrent et refusèrent le droit électoral à la ville multitude.

Sous la deuxième République, ils formentèrent complot sur complot, et firent nommer président un aventurier qu'ils pensaient faire mouvoir à leur guise.

Sous l'empire, ils tripotèrent de plus belle, approuvèrent toutes les folies, se firent recevoir sénateurs ou désigner comme candidats officiels. Entre temps, ils aidaient les souverains à abrutir la nation par les jeux de bourse et de courses. Ils applaudissaient aux malversations d'Hausmann et louaient la guerre du Mexique.

s'apostasie d'Ollivier, de Duvernois et de tant d'autres trouvait, un sympathique écho dans leur âme. En un mot, toutes infamies étaient sûres de leur tendresse ; tous les courages certains de leur colères,

De nos jours l'homme d'ordre, poursuivant sa noble mission, entravait de son mieux la défense nationale. Il insultait Garibaldi et ses vaillants soldats, et n'aspirait qu'au moment de livrer notre patrie, pieds et poings liés, à son cher ami Guillaume, qui devait nous ramener un souverain quelconque, sous lequel il pourra, comme par le passé, tripoter à son aise et procéder au sauvetage de la famille, de la propriété et de la religion, dans les coulisses de la Bourse aussi bien que dans celles de l'Opéra.

M. G. DREVET.

**Réactionnaire, halte la !**

Le peuple est averti de vos manœuvres ; il sait, complices de la Prusse, que dans vos concubines nocturnes, vous projetez l'humiliation de la France, la ruine de la patrie ! Il sait qu'aux désastres d'une guerre infortunée vous avez ajouté les désastres d'une paix ignominieuse.

Il sait, esclaves des despotes, que vous préparez par tous les moyens, le rétablissement des tyrans, l'anéantissement de la République ! Mais le peuple veille, mais les amis du peuple sont debout prêts à dénoncer sans hésitation vos odieuses menées !

Le peuple vous connaît, hommes de la réaction ; il vous connaît, vous qui vous êtes humiliés à plaisir devant l'assassin de Décembre, vous qui allez tous les ans vous repaître de votre dégradation aux pieds des prétendants de Froshdorff ou de Tuickenham !

Craignez le peuple, hommes des deux invasions ! Craignez-le, car si par un acte de générosité inouï il a bien voulu oublier qu'il vous doit de voir son pays souillé par l'étranger, il ne vous permettra pas de lui ravir le seul bien qui lui reste au milieu de ses épouvantables malheurs, la Sainte République. — Saint-Just.

**LA LIGUE ANTI-PRUSSienne**

Quand on s'est bien battu entre adversaires loyaux, courtois et justes, la paix signée, vainqueurs et vaincus peuvent se serrer la main.

Après la guerre de Crimée, Français et Russes ressemblèrent à deux amis qui malentendu à quelque temps séparés et qui ont appris à s'estimer davantage en mesurant leurs forces. Il en fut de même entre la France et l'Autriche, après la guerre de 1859.

Après la guerre qui vient de finir, il en sera tout autrement.

A la guerre avec la Prusse survivra tout entière la haine de la Prusse.

Une muraille infranchissable doit s'élever entre les Allemands — puisque l'Allemagne tout entière a voulu se faire Prussienne — entre les Allemands et nous.

Que nos ateliers, nos maisons, nos usines, nos magasins leur soient fermés.

Plusieurs de ceux qui résidaient à Paris avant la guerre reviennent déjà, le sourire aux lèvres, la main hypocritement tendue vers nos mains, balbutiant des paroles mielleuses.

Il faut les chasser sans merci.

Après une paix comme celle qui nous est aujourd'hui imposée par un concours de fatalités inouïes, l'Allemagne demeure pour nous la plus odieuse ennemie.

Ils nous ont fait payer trop cher l'hospitalité affectueuse et confiante qu'ils ont si longtemps reçue de notre av. ugle bienveillance, pour qu'il soit permis maintenant de retomber dans le même piège. Pardonner et oublier serait de notre part non pas bonté, mais imbécillité.

Les mots et les actes changent de valeur quand il s'agit d'un ennemi qui, soit dans la guerre soit dans la paix, foule aux pieds les usages et les devoirs admis entre nations civilisées. Aussi nous exhortons chacun de nos concitoyens à faire bonne garde, pour empêcher auprès de lui le retour de traitres et d'espions déguisés en amis.

Ceux qui sont partis déjà au premier signal pour nous faire la guerre, de doivent pas revenir maintenant parmi nous faire leurs affaires.

S'ils tentent de se glisser de nouveau dans nos rangs, il faut les signaler hautement, comme on dénonce un écuil, un piège, une peste.

La paix est signée, mais les Allemands restent nos ennemis. Il faut défendre nos foyers contre la perfidie de cette nouvelle forme d'invasion.

Organisons la ligue anti-Prussienne.

UNE LETTRE DE M. CRÉMIEUX.

Voir les Prussiens sortir de France au plus vite, est ce qui importe le plus à tout cœur vraiment patriotique. Point de Français qui ne fasse des vœux pour que le jour arrive où le dernier des envahisseurs se sera éloigné. Mais le traité de paix est formel, ils ne se retireront que lorsqu'ils auront reçu le dernier centime des cinq milliards stipulés pour notre rachat. A ce sujet, M. Ad. Crémieux vient de

prendre une très noble initiative. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire sans retard la lettre que l'ancien membre de la délégation de Bordeaux a adressée à la Gironde ; cette lettre là, rachète bien des fautes et bien des ridicules !

Arcachon, le 1<sup>er</sup> mars 1871.

Monsieur le président,

S'il faut accepter cette abominable convention qu'on ose appeler traité de paix, s'il faut subir la douloureuse mutilation de nos plus chères provinces, l'odieuse spoliation de nos finances, hâtons-nous du moins, hâtons-nous de faire cesser le fléau de l'occupation ennemie.

Pour se retirer de la France, le Prussien exige cinq milliards, dont un milliard acquitté dans l'année, quatre milliards dans trois ans. Il veut l'intérêt à 50/0, Versons immédiatement les cinq milliards dans ses caisses avides.

Qu'il parte gorgé d'or et de pillage, mais qu'il parte, qu'il cesse de souiller ce qui nous reste du sol de notre chère patrie. Souscrivons les cinq milliards, payons-les, et que jusqu'au jour écrit au ciel, la France se souvienne que l'Alsace et la Lorraine sont terre française, que l'abandon de ces deux sœurs est la honte de l'empire, et que la République, levant fièrement la tête, saura prendre sa revanche. Que chacun de nous consulte l'état de sa fortune, et faisons à la patrie une avance qu'elle remboursera dans une longue suite d'années, à nous ou à nos enfants.

Dans la modeste situation de fortune que je me suis acquise par plus d'un demi-siècle de travail, j'offre à mon pays 100,000 fr. pour ma souscription. Hâtons nous ! que dans le courant du mois de mars tout soit souscrit. Habitants des villes, qui faites de si nobles efforts pour conserver la République que nous souhaitons, concertez-vous ensemble ; apprenez, habitants des campagnes, ce que peut le patriotisme : un mois encore, et si la France le veut, la France sera délivrée.

AD. CRÉMIEUX.

**L'ŒUVRE DE DÉLIVRANCE**

Une dépêche de Bordeaux nous annonce que M. Crémieux a pris l'initiative d'une souscription publique destinée à couvrir le plus rapidement possible les cinq milliards de la contribution de guerre, afin de nous débarrasser complètement de tous les Prussiens.

Nous croyons que cette idée patriotique sera approuvée par tout citoyen chez qui bat véritablement un cœur français, et que les plus petites, comme les plus grosses bourses, voudront s'associer à une œuvre si éminemment nationale.

La chose, d'ailleurs, est des plus patriotiques et des plus faciles à réaliser. Ce n'est, on le comprend, qu'une avance à faire au pays, qui payera l'intérêt aux souscripteurs et qui établira un amortissement spécial pour le remboursement le plus rapide possible de cette dette toute spéciale.

C'est donc un placement que feront les souscripteurs, en même temps qu'ils participeront à l'œuvre la plus patriotique que l'on puisse rêver : celle de délivrer de suite le sol national de la présence des envahisseurs et de rendre à la patrie toute sa liberté de pensée et d'action.

Pour cela, que faudrait-il ? Que l'Etat émit un 5 0/0 spécial, rapportant exactement 5 fr. par chaque 100 fr. versés.

Voilà l'opération dans sa plus grande simplicité. Nous la formulons ainsi, afin que, par ce procédé, l'Etat, qui payera réellement l'intérêt de 5 0/0, n'ait à rembourser que la somme exacte qu'il recevra.

Si l'on veut rendre cette opération plus attrayante, il ne manque pas de combinaisons en banque qui, par un léger prélèvement sur l'intérêt ou, à l'aide d'une prolongation d'amortissement, permettront d'offrir des tirages de lots.

Mais nous croyons que, même sans cet attrait, chacun voudra contribuer, dans la proportion de ses moyens, à l'œuvre de délivrance.

Il devra y avoir de très petites coupures ; et de plus une caisse spéciale pourra se charger de faire les avances aux souscripteurs qui voudraient s'engager à faire des paiements hebdomadaires ou mensuels prélevés sur leurs économies.

Ce serait, on le voit, à côté de l'œuvre nationale, une manière d'entrer dans le nouveau régime de travail et d'économie sur lequel doit reposer la régénération de notre pays.

I. ROUSSET.

**MANIFESTE DE LA GAUCHE RADICALE**

La lettre suivante vient d'être livrée à la publicité :

Aux représentants des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges

Bordeaux, 18 février.

Chers collègues et concitoyens,

Nous nous sommes associés hier, par nos applaudissements, à la déclaration faite par l'un d'entre vous à la tribune au sujet de l'Alsace et de la Lorraine ; mais nous tenons à vous dire encore que les représentants de la France républicaine partagent vos sentiments et votre opinion. Nous nous sentons attachés et aux héroïques populations que vous représentez, aussi fortement qu'elles se sentent elles-mêmes attachées à la patrie commune. De plus nous nous déclarons, l'Assemblée nationale et le

peuple français tout entier sans droit pour taire d'un seul de vos commettants le sujet de la Prusse ; comme vous enfin, nous tenons d'avance pour nul et non venu tout acte ou traité, tout vote ou plébiscite par lequel il serait fait cession d'une fraction quelconque de l'Alsace ou de la Lorraine. Quoi qu'il arrive, les citoyens de ces deux contrées resteront nos compatriotes et nos frères et la République leur promet une revendication éternelle.

Nous pressons cordialement la main que vous nous tendez.

Salut et fraternité.

Victor Hugo. — Louis Blanc, représentant du peuple (Paris). — E. Quinet. — V. Schœcher, représentant du peuple (Paris). — Charles Floquet, représentant du peuple (Paris). — Millière, représentant du peuple (Paris). — Tolain, représentant du peuple (Paris). — Clémenceau, représentant du peuple (Paris). — Martin Bernard, représentant du peuple (Paris). — A. Golas, représentant du peuple (Constantinople). — Eug. Farcy, représentant du peuple (Paris). — Tirard, représentant du peuple (Paris). — E. Razoua, représentant du peuple (Paris). — Ch. Le Père, représentant du peuple (Yonne). — A. Dubois, représentant de la Côte-d'Or. — Gent, député de Vaucluse. — Ducroux, représentant de Loir-et-Cher. — Sadi Carnot, représentant de la Côte-d'Or. — B. Malon, représentant du peuple (Paris). — P. Joigneaux, représentant du peuple (Côte-d'Or). — L. Greppo, représentant du peuple (Paris). — J. Andrien, représentant du peuple (Orne). — J. Brunet, représentant du peuple (Paris). — Edouard Lockroy, représentant du peuple (Paris). — A. Peyrat, représentant du peuple (Paris). — Rathier, représentant du peuple (Yonne). — Moreau (Côte-d'Or). — Cournot, représentant du peuple (Paris). — Henri Brisson, représentant du peuple (Paris). — Edmond Adam, représentant du peuple (Paris). — G. Tridon, représentant du peuple (Côte-d'Or). — Langlois, représentant du peuple (Paris). — Cyrien Girara, représentant du peuple (Nièvre). — A. Ranc, représentant de la Seine. — Amat, représentant des Bouches-du-Rhône. — Ferd Gambon, représentant de la Seine.

**Monarchie et République.**

La majorité de nos honorables révoltés peut-être une restauration monarchique, panachée de parlementarisme, il serait utile de mettre sous les yeux des lecteurs les dépenses que coûtent à l'Angleterre et aux Etats-Unis leurs gouvernements :

*Monarchie parlementaire.*

Liste civile de la reine d'Angleterre et de sa famille	15,000,000
Salaires des ministres	2,375,000
Pensions sur l'Etat et dons faits à la famille royale	81,575,000
<b>Total</b>	<b>F. 98,950,000</b>

*Gouvernement républicain.*

Salaires des ministres	125,000
Salaires des ministres	325,000
Pensions sur l'Etat	675,000
<b>Total</b>	<b>F. 1,125,000</b>

Qui osera prétendre que l'état des finances de la France ne réclame impérieusement des économies ?

**Chronique locale**

Le conseil municipal de Roanne dans sa séance légale, a le neuf mars courant, pris les décisions suivantes :

1<sup>o</sup> Il a approuvé l'organisation de la nouvelle compagnie des pompiers et lui a voté, à l'unanimité, des félicitations et des remerciements pour la diligence et l'activité qu'elle a déployées dans un récent incendie. Il a décidé que le local où étaient jadis les pompes serait abandonné à la compagnie des pompiers qui entretiendra tout le bénéfice possible en le louant. La somme à provenir de cette location sera affectée à des primes d'encouragement aux pompiers.

— Un certain nombre de débitants de boissons, ayant fait une pétition, afin qu'il fussent exonérés de l'exercice de la régie, une commission de trois membres a été nommée et chargée d'étudier cette grave question, puis de faire un rapport aussitôt que possible.

Le conseil a aussi décidé

1<sup>o</sup> La prolongation de 80 mètres environ, de l'aqueduc des minimes ; et imputé la dépense qui sera nécessaire pour ces travaux, sur la voirie urbaine, chapitre 1<sup>er</sup> article 10 du budget.

2<sup>o</sup> La création (et voté la dépense nécessaire) d'une passerelle établissant une communication entre la Farge et le faubourg de Clermont.

3<sup>o</sup> La création de crédits pour achats de terrains situés sur le parcours de la route de Roanne à St-Alban par Ouches.

Enfin il a autorisé M. le maire de Roanne, à appeler de l'ordonnance de référé rendue par le président du tribunal civil de Roanne, en faveur des frères de la doctrine chrétienne, et d'assigner en même temps les dits frères en dommages et intérêts pour préjudice causé à la ville, soit par l'occupation indue, par eux, de ses locaux, soit pour l'indemniser des dépenses qu'elle a été forcée de faire pour l'établissement des écoles laïques.

QUI TROMPE-T-ON ICI

Le journal de M. Boullier accuse les amis de M. le maire d'avoir déchiré ses affiches et bravement il essaye de les flétrir.

Voici les faits :

Le journal de M. Boullier *Tocsin* dans un but facile à comprendre, afin que l'uniforme est obligatoire, pour la garde nationale. La municipalité relève cette erreur par une affiche, le journal de M. Boullier, répond en citant une loi, qui depuis a été modifiée, et fait coller le même jour ses affiches exactement sur celles de la municipalité, par qui ? et parbleu par l'afficheur public placé à la mairie par M. Boullier.

Des citoyens indignés ont enlevé les affiches du journal de M. Boullier *Tocsin*. Nous demandons que le concierge de la mairie qui a de si jolies complaisances pour son ancien patron soit immédiatement remplacé.

On a essayé de faire comprendre l'énormité du chiffre de cinq milliards que l'assemblée nationale a voté d'un cœur si léger.

Le calcul suivant permettra croyons-nous de se rendre compte de toute l'importance de cette somme.

Le département de la Loire a payé pour les frais de mobilisation 3 millions sept cent mille francs, ce qui porte à peu près à 200 millions, les frais de mobilisations par toute la France, le département de la Loire étant un des plus importants. Or ce chiffre de deux cent millions de francs, représente la vingt-cinquième partie de l'impôt de cinq milliards.

Avec ces derniers, il est facile de savoir quelle part de l'indemnité de guerre devra payer chaque commune de notre arrondissement.

La ville de Roanne, qui a payé 171,000 fr. pour la mobilisation devra payer vingt-cinq fois cette somme, soit quatre millions deux cent soixante-quinze mille francs.

La commune de Vougy qui a payé sept mille cinq cent francs, devra payer cent quatre vingt-sept mille cinq cent quinze francs.

La commune d'Ambierle qui a payé douze mille quarante-sept francs, paiera trois cent un mille cent soixante-quinze francs.

Allons ! montons au Capitole et rendons grâce à MM. Thiers, Boullier et de Sugny les apôtres plébiscitaires.

QUESTION INDISCRÈTE

M. Boullier pourrait-il nous dire quand paraîtra le deuxième numéro du journal le *Tocsin* rédigé par M. Bonichon ?

Nos députés ruraux commencent à s'apercevoir que la restauration de la monarchie n'est pas une entreprise aussi facile qu'ils l'avaient rêvée ! Ils redoutent aujourd'hui d'entrer dans Paris ; avant peu ils verront la majorité qui les a nommés leur tourner le dos. Comment en serait-il autrement après le traité honteux et ruineux qu'ils ont signé sans même essayer d'obtenir des conditions plus acceptables ; ils avaient imaginé cependant, ces honorables, qu'il leur suffirait de rejeter l'odieuse des faits accomplis sur Bonaparte et ses députés pour décharger leur responsabilité. C'est été comode. Heureusement pour la justice, les choses ne se passent pas ainsi.

Le public assignera à chacun sa part, dans les fautes qui ont mis la France dans la triste situation où elle se trouve ; l'excès de la misère ne pouvant manquer d'ouvrir les yeux aux plus récalcitrants ! Bonaparte en s'appuyant sur sa majorité rendue, a bien pu lancer le pays dans une guerre épouvantable. Mais ce brigand et ses complices, auraient été impuissants à faire tant de mal, si les députés qui se targuent aujourd'hui de leur patriotisme, n'avaient alors comme simples citoyens, soutenu de leur influence toute cette bande de coquins. M. Thiers a eu beau s'écrier d'un air indigné : « la faute est à Bonaparte » on se souvient que pendant de longues années, il est resté ministre de Louis Philippe, ce roi des *satisfait*, dont le régime corrompu a préparé l'Empire. Et quant on voit MM. Boullier et de Sugny applaudir à ces paroles du chef du pouvoir exécutif, un ne peut s'empêcher de leur dire : Voyons MM. un peu de pudeur. Ce n'est pas à vous qu'il appartenait de flétrir les députés de l'Empire prussien acharnés du *oui*, vous avez autant qu'eux contribué à notre honte. Et depuis le 4 septembre votre conduite a été si peu patriotique qu'avant d'accuser vous devriez vous frapper la poitrine.

N'est-ce pas vous qui semiez partout le découragement pendant que des milliers de citoyens donnaient leur vie pour la patrie ? Vous ne vous êtes fait nul scrupule d'émigrer les républicains qui ont pris en main la défense dans les circonstances les plus défavorables et quand il a fallu fournir au gouvernement l'argent nécessaire pour payer les dépenses de guerre vous avez serré les cordons de votre bourse.

C'est que vous pensiez que le pays battu, la République serait finie. Vous avez été trompés dans vos espérances ; Ce ne sera pas votre dernière déception. Le temps n'est pas loin où le paysan lui-même, verra clair dans la marche des affaires. Il était avec vous par aveuglement, par peur, autant que par intérêt. Vous avez pris soin de créer entre lui et vous une barrière qui toujours ira s'élargissant : Vous avez mis à sa charge un impôt si lourd qu'il ne pourra le payer sans se saigner au quatre veines.

Vous vous souvenez des réclamations qui ont accueillies l'impôt des mobilisés. Que n'ont pas dit vos amis contre le gouvernement de la défense nationale à l'occasion de cette dépense. Il nous semble encore entendre les maires, les gros propriétaires, crier misère, et déclarer qu'ils ne pourront jamais payer.

Qu'était-ce cependant que cet impôt comparé à celui qu'il faudra frapper pour acquitter l'indemnité de guerre ? Rien ou presque rien. La ville de Roanne a dû payer pour la mobilisation 170,000 fr. Or sa part dans la dette de cinq milliards équivaut à peu près à 5 millions.

Malgré les cannes à épée et les revolvers des hommes de la réaction, malgré les fanfaronnades du capitaine Cloporte et les emportements de Turlututu chapeau pointu, Turlututu chapeau cornu, malgré la joie des marguilliers qui voyaient se corser une petite émeute à leur profit, malgré l'ordonnance de M. le président, malgré les syllabus et malgré l'encyclique, nos très chers frères vénérés voient avec un désespoir comique leur prétendue victoire se changer en défaite. Les enfants filent... filent... filent... de chez les congréganistes chez les laïques avec une douce rapidité pleine de gentillesse et de résolution. Les Parents démocrates applaudissent ; les moins avancés laissent faire. Aussi les écoles municipales du faubourg sont elles en pleine prospérité et celle de la rue de Sully dirigée par M. Théa compte déjà plus de cent élèves.

L'opinion publique un instant égarée par quelques énergumènes qui couvraient leur petite haine et leur esprit de parti du voile sacré de la religion, reprend peu à peu son état normal. L'idée qu'il faut laisser les *ignorantins* à leurs jeunes et à leurs prières, et que nos enfants doivent être élevés par des hommes pour être un jour des citoyens a enfin pénétré dans l'esprit de notre intelligente population. Le bon sens populaire se révolte contre les ennemis de l'instruction, champions gangrenés de la moralité publique, et il commence à faire justice de ces tartuffes en pain d'épice et de ces marionnettes à deux sous.

Un propriétaire de la ville de Roanne a trouvé errant abandonnée une petite anesse, âgée de 3 ans environ, poil ours ; s'adresser au bureau de police.

FAITS DIVERS

On lit dans l'*Echo de Fourvières* du dimanche 26 février :

On parle de l'entrée triomphale du roi de Prusse à Paris.

Nous sommes assez disposé à croire à cette nouvelle humiliation, parce que c'est une idée fixe du farouche conquérant, et parce que, pourquoi ne le dirions nous pas, notre incorrigible capitale a mérité de boire le calice jusqu'à la lie.

L'abbé Blanchon.

Si ces mots horribles : « .... incorrigible capitale a mérité de boire le calice jusqu'à la lie. » nous étaient apparus dans un journal prussien, avec la signature d'un soldat prussien, non encore rassasié de meurtre, de viol, de pillage, de dévastations, nous aurions froissé le journal de colère, en nous écriant : Quel peuple sauvage ! il surpasse les barbares d'autrefois par sa férocité.

Nous ne lui pardonnerions pas d'avoir dit de la capitale, qui fut respectée par Attila, qu'elle « a mérité de boire le calice jusqu'à la lie. » Eh bien ! qu'on se fasse un idée de la foudroyante stupeur qui nous a presque anéanti lorsque, en ouvrant la pieuse feuille appelée l'*Echo de Fourvières*, nous avons lu, signé par un candide abbé français, le blasphème épouvantable qui précède.

Des pensées pareilles ne devraient trouver ni une langue pour les traduire, ni un cerveau humain pour les concevoir. Et c'est un prêtre, un prêtre de Jésus-Christ, qui a l'infamie de dire que cette immense cité de deux millions d'habitants, que Paris, la vraie capitale du monde, a mérité la dernière des humiliations, et, cette criminelle pensée, le susdit prêtre n'a pas eu honte de la formuler dans notre belle langue française !

Horreur !... Mais ce qu'il y a de plus scandaleux encore, c'est que ce n'est pas un fait isolé, une perturbation passagère produite subitement dans un cerveau de prêtre ; non, l'*Echo de Fourvières* est un organe d'une trop sérieuse autorité dans le parti clérical ; il en a révélé tout naïvement l'opinion, et l'on doit fatalement en conclure que ce qu'il a osé publier est devenu article de foi dans toutes les paroisses.

Pauvres paroisses ! le cléricalisme les domine et elles lui obéissent aveuglément, *perinde ac cadaver*.

En voilà un parti qui n'est guère français et que nous devons combattre à outrance, surtout au moment des élections, parce que, ayant transformé tous les presbytères en comités électoraux permanents, il fera, à son gré, sortir des urnes jurées et consacrer plus tard, par sa majorité législative, des déclarations aussi anti-françaises, aussi anti-humaines que celle de l'*Echo de Fourvières* :

« Notre incorrigible capitale a mérité de boire le calice jusqu'à la lie. »

C. MORTIER.

On murmure tout bas dans Roanne que M. Genton serait désigné pour le poste de préfet de la Loire. Est-ce que les habitants du département de la Loire seraient, comme les Parisiens, condamnés, suivant la pieuse expression de l'*Echo de Fourvières*, à boire le calice jusqu'à la lie ?

Un procès des plus scandaleux s'est débattu, il y a quelques jours, devant le tribunal de Venise. L'accusé est un prêtre de Chioggia, D. Lazzaro Penso, qui comparait sous l'imputation de sodomie, pédérastie et outrage à la pudeur ; pas davantage !

A côté du révérend, étaient six autres coaccusés qui l'avaient aidé dans l'accomplissement des crimes révélés par l'instruction, crimes qui feraient pâlir tout ce que la bible nous raconte de Sodome et de Gomorrhe.

Le ministère public a requis contre D. Lazzaro la peine de 8 ans de *carcere duro* et une peine beaucoup moins sévère pour les autres qui ont été victimes des séductions du prêtre.

Ce D. Lazzaro, directeur de l'asile de l'enfance, était en odeur de sainteté auprès des bons habitants de Chioggia ! Les bigots, les femmes

et les enfants accouraient sur ses pas pour baiser le bas de sa soutane !

Pauvre D. Lazzaro, Si l'on avait au moins attendu quelques temps pour lui faire son procès, il aurait peut-être trouvé moyen de se réfugier au Vatican et de profiter du droit d'asile accordé par nos législateurs.

LES SPÉCULATEURS CONJURÉS

POUR RUINER LE PEUPLE DE PARIS

LIÉS AU PILORI

Souvenir du siège 1870 et 1871

Sans doute que le gouvernement de la Défense Nationale, en négligeant d'établir une taxe sur toutes les denrées dès le début du siège, a cru pouvoir compter sur l'équité, sur la conscience et sur le patriotisme des commerçants.

Les chiffres suivant prouvent combien il s'est trompé, et à quel degré l'infamie de certains industriels a pu s'élever !

	FR.	C.
500 Grammes de lard	vendus	25 00
500 — de jambon	—	50 »
500 — de beurre frais	—	60 »
500 — de beurre fondu et salé	—	50 »
500 Grammes de beurre végétal, mélange de coco et de graisse,	—	18 »
500 Grammes d'huile d'olives	—	30 »
500 — de saucisson de cheval	—	8 »
500 Grammes de boudin de cheval	—	6 »
500 — de hure de cheval	—	8 »
500 — de saucisson bœuf et porc	—	15 »
500 Grammes de viande de chien	—	8 »
500 — de saucisson d'âne et de mulet	—	10 »
500 Grammes de viande de mouton	—	12 »
500 — de viande d'âne	—	15 »
1 Œuf frais	vendu	3 »
1 Poule	vendue	50 »
1 Oie	—	150 »
1 Poulet	vendu	60 »
1 Coq	—	70 »
1 Dinde	—	190 »
1 Canard	—	40 »
1 Pigeon	—	18 »
1 Corbeau	—	6 »
1 Passereau	—	1 »
1 Lièvre	—	80 »
1 Lapin	—	60 »
1 Cervelle de mouton	vendue	6 »
1 Chat	vendu	25 »
1 Rat	—	3 »
1 Pâté de lièvre de 500 gram.	—	75 »
1 Pâté de volaille	—	50 »
1 Pâté de bœuf et porc	—	30 »
1 Pâté (en terrine) de filet de cheval	—	25 »
1 Boîte ordinaire de sardines	—	15 »
500 Grammes de bœuf conservé	vendus	29 »
1 Boîte petits pois conser. 500 g.	vendue	8 »
1 Boîte haricots v. cons. 500 g.	—	8 »
1 Litre haricots secs	—	8 »
1 Chou-fleur	—	15 »
1 Carotte	vendue	3 »
1 Betterave de 500 grammes	—	8 »
1 Chou ordinaire	veudu	18 »
1 Navet	—	5 50
1 Pied de céleri	—	2 50
1 Escarolle	vendue	2 50
500 grammes de champignons	vendus	6 »
500 Grammes de galantine de cheval	—	8 »
1 Boisseau d'oignons	vendu	80 »
1 Pied d'échalotte	—	1 »
1 Tête d'ail	vendue	75 »
1 Poireau	vendu	2 »
1 Boisseau de pommes de terre	—	50 »
50 Kilos de bois	vendus	12 »
50 Kilos de charbon de terre	—	15 »
1 Boisseau de charbon de bois	vendu	6 »
1 Hectolitre de coke qui valait avant le siège 1 f. 80	—	18 »
500 Grammes de sucre	vendus	2 »
500 Grammes de miel	—	12 »
500 Grammes de chocolat	—	5 »
500 Grammes de riz	—	2 »
500 Grammes de fromage de gruyère	—	30 »
500 Grammes de pain en biscuit	—	1 50
500 Grammes de bouillon consommé en boîte à base de colle de peau	—	1 »
500 Grammes de bouillon osséine	—	2 50
500 Grammes de graisse potagère (suif)	—	4 »

Par cette élévation subite et criminel d s prix, le travailleur a été dépouillé de son argent et il s'est vu condamné à n'avoir au dernier moment que les 300 grammes de pain noir qui lui ont été accordés pour toute une journée ; tandis que celui qui l'a dévalisé peut, avec l'or acquis injustement, vivre en grand seigneur.

Pour ce trafic honteux n'a-t-on pas accaparé et caché une quantité notable de vivres et ne faut-il pas chercher dans ces fautes l'une des sources des malheurs qui accablent la France ? Ce tableau sera un *diplôme d'honneur* pour les négociants honnêtes, autant qu'il est une condamnation pour ceux qui ont déshonoré le commerce et la patrie !

Détails exacts recueillis et publiés par un assiégré.

Paris, le 25 février, 1871, J. D. S.

Aux Prussiens.

Vous pouviez jouer un grand rôle parmi les peuples conquérants en marchant en vainqueurs, les armes d'une main et la palme de la civilisation de l'autre. Vous êtes entrés en barbares. Indifférents à la gloire, vous vous êtes mis dix contre un, et, jaloux de notre progrès physique, vous vous êtes servis de la ruse et du feu pour le détruire.

Mais vous avez oublié notre vengeance.

Un groupe de banquiers hollandais vient d'offrir deux milliards à la France à condition que notre pays gardera la forme républicaine.

Club Républicain de la Garde Nationale de Marseille.

Ce soir, réunion habituelle du samedi des délégués et des membres du comité permanent. Local : boulevard du Musée, 59.

Dans sa séance du 2 mars, le Club a adhéré à l'unanimité au télégramme envoyé d'urgence par le comité permanent aux représentants de la gauche et ainsi conçu :

« A Léon Gambetta.

« Le comité permanent du Club républicain de la garde nationale, aux 150 députés de la gauche :

« Vous êtes responsables des destinées de la France républicaine qui vous reconnaît pour ses chefs directs. Nous agissons selon vos instructions.

(L'Égalité).

« Lo bureau. »

Paris ne sera pas dupe des monarchistes. La garde nationale vient de se former en COMITÉ FÉDÉRAL RÉPUBLICAIN.

Voici en effet, ce que nous lisons dans le *Mot d'ordre d'hier* :

Une réunion composée d'officiers, sous-officiers et gardes de la garde nationale a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 1871.

Dans cette réunion, composée en majorité de chefs de bataillon, les résolutions suivantes ont été proposées et adoptées à l'unanimité :

1<sup>o</sup> Qu'une commission provisoire serait nommée pour rédiger un travail de réorganisation de la garde nationale, qui serait soumis à une assemblée générale des officiers et délégués de tous les bataillons.

2<sup>o</sup> Il a été également proposé et adopté que le comité prendrait le titre de *Comité fédéral et républicain de la garde nationale*.

Cette commissions s'est réunie le jeudi 2 mars et a élaboré les statuts suivants, disposés en articles pour être discutés et modifiés selon les décisions de l'assemblée générale :

Art. 1<sup>er</sup> Le gouvernement de la République est le seul possible et ne peut être mis en discussion.

Art. 4. Les délégués sont les défenseurs naturels de tous les intérêts de la garde nationale ; ils devront veiller au maintien de l'armement de tous les corps spéciaux et autres de ladite garde, et prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République.

Art. 5 Les délégués ont surtout pour mission d'élaborer un projet de réorganisation complète des forces nationales.

Art. 6. Réserve. (Cotisations et frais généraux.)

Art. 4. Il sera adjoint au secrétaire de la Commission un caissier qui sera chargée de recueillir les cotisations et de payer les dépenses sous le contrôle du président et d'une commission spéciale.

Le président : Raoul du Bisson.

Les Citoyens !

Nous lisons dans la *Tribune de Bordeaux* :

Décidément maître Floquet je vous croyais un tout autre homme, plus avisé, plus mûr, et meilleur juge des situations. Quoi, vous les appelez citoyens ces individus que la France rurale et pastorale vous a donnés pour collègues ? Eh mais ! de quel nom vous appellerez-vous alors ? Supposez-vous par hasard que moi, qui suis un fort honnête homme devant les hommes et devant tous les dieux d'Israël et de la chrétienté, je veuille porter le même titre qu'eux ? Vous imaginez-vous que ce n'est pas assez d'être appelé Français quand ces gens-là demeurent en France, y ont leurs propriétés et leurs vache et leurs moutons et leurs poules et leurs paysans et aussi les électeurs ? Que voulez-vous que pensent les nations voisines et le monde et le ciel et l'univers, quand ils sauront que vous, moi et eux, nous nous appelons ensemble citoyens ? *citoyens eux* ? Comment un tel oubli de tous les usages de toute sa vie ? Mais n'avez-vous donc pas remarqué, vous, hôte obligé des cour d'assises et des tribunaux correctionnels, que le président l'appelle pas l'accusé « citoyen », mais bien « accusé » ? A qui donc se fier désormais et comment voulez-vous que la France se sauve, si d'un côté elle subit une paix honteuse et si de l'autre les membres de la majorité rurale sont appelés citoyens ?

Un député de la majorité disait l'autre jour :

« je suis indigné de l'attitude de mes collègues de la majorité, ils se comportent comme des vas lets de labour en goguette ; au contraire l'attitude des députés de la gauche, est admirable et on voit qu'ils comprennent la situation malheureuse de la patrie.

« C'est en vain que les injures et les brocards de la monarchie pleuvent sur eux, ils ne s'en émeuvent nullement et n'opposent que le mépris aux insultes. »

Nous prenons acte de cette déclaration et nous l'exhumerons au besoin.

Un fait qui n'a pas été assez remarqué et qui suffirait à lui seul à caractériser l'esprit de fraternité et d'enthousiasme républicain qui, au lendemain du 4 septembre et en face du plus impitoyable ennemi, s'est emparé de l'admirable population de Paris, — c'est que pas un crime, pas un attentat n'a été constaté pendant ces longs mois d'investissement. — Plus de sergents de ville, plus d'agents secrets, mais la milice citoyenne faisant respecter l'ordre et y réussissant admirablement.

Le Bonaparte

On nous communique des nouvelles récentes du prisonnier de Wilhelmshöhe.

Un de ses serviteurs intimes, un de ses cochers, est rentré dans Paris. Il annonce que les jambes de Sa Majesté de plus en plus « sédentaires » sont totalement enflées ; la tête est énorme. L'œil est atone ; mais ce n'est pas cela qui est changé. L'individu ne parle presque plus. Il n'est plus préoccupé que de sa nourriture. Il mange, mange encore, mange toujours.

Les Prussiens, qui au commencement le traitaient avec des respects plus ou moins intéressés, n'ont plus maintenant pour lui que le mépris qu'il mérite.

Bureaux place de l'Hôtel-de-Ville  
**A ROANNE**  
 LE  
**PETIT JOURNAL**  
 DE LA FRANCE CENTRALE

Quotidien, politique, le plus grand, le mieux informé de tous les petits journaux

SERVICE SPECIAL DE DEPECHEs TELEGRAPHIQUES

DE PARIS, TOURS, LONDRES, BALE ET BERLIN

**ABONNEMENTS**

Trois mois . . . . . 6 fr.  
 Six mois . . . . . 11 fr.  
 Un an . . . . . 20 fr.

**ANNONCES**

Une seule insertion, la ligne 1 fr. 00  
 Répétées . . . . . 0 fr. 50  
 Annuelles . . . . . 0 fr. 25

**5 CENTIMES LE NUMÉRO 5**

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

2<sup>e</sup> Avis

M. François-Paul SIMAND, ayant cessé ses fonctions de notaire à la résidence de Néronde, est dans l'intention de retirer du trésor le cautionnement qu'il avait fourni en cette qualité.

Le présent avis est donné pour que les personnes qui croiraient devoir s'y opposer puissent le faire en temps utile.

Signé SIMAND.

**AVIS**

Les trois frères CREUSILLE fils aîné, entrepreneurs plâtriers-peintres à Roanne, partis comme mobilisés de la 5<sup>me</sup> légion de la Loire, informent que, pendant leur absence, M. Creusille père agira en leur lieu et place pour tous travaux à continuer ou à entreprendre.

Roanne, le 31 janvier 1871.

Signé : CREUSILLE frères.

**A louer de suite**

UN

**Grand Jardin potager**

Pourvu d'eau en abondance, parfaitement distribué et situé à proximité de Roanne.

On traiterait à des conditions très-avantageuses pour le preneur. S'adresser, pour renseignements, aux bureaux du journal, place de l'Hôtel-de-Ville et rue Bel-Air, 12.

**GOUDRON EN LIQUEUR**

de DESHAYES, pharmacien à VENDOME  
 QUALITÉ SUPÉRIEURE. — RÉDUCTION DE PRIX.

Le flacon, 1 fr. 60; le 1/2 flacon, 1 fr.

**MAUX DE DENTS**

Guérison instantanée et plombage par le Baume sédatif Chantard.

Prix : 1 fr. 50.

Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien. 789

**MUSCULINE-GUICHON**  
 POTIONS ALCOOLIQUES  
 Préparées au Monastère de Notre-Dame-de-la-Beaume (Saône).

La Musculine-Guichon donne des résultats vraiment remarquables, dans la Gastralgie, la Dyspepsie, l'Anémie, le Diarrhée chronique, la Bory, etc.

Les Potions alcooliques combinées avec la Musculine-Guichon ont obtenu le plus grand succès dans le traitement de la Choléra, du Typhoïde, du Phlogose aiguë, etc.

Traitement complet, pour 86 jours, 50 fr.

S'adresser au procureur du Monastère.

Dépôt chez GARNIER, pharmacien, rue du Collège, 20.

**FONDERIE DE CUIVRE**

Maison Perrin fils aîné

Place du Marché, à Roanne

Successeur, Louis DEVILLÉ,

Contre-maître intéressé, BARRET,

Ont l'avantage de prévenir les clients qu'ils feront tous leurs efforts pour rendre les commandes dans le plus bref délai.

SPECIALITÉ DE FONTAINES ET ROBINETS ET CORPS DE POMPE 88

**PLUS DE HERNIES**

Guérison radicale des Hernies et Descentes à ceux qui la demandent. (Notice envoyée franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-hermier, aux Herpès, (Vendée), genre de maille et unique de M. Mignat-Simon, ou à la Pharmacie, aux Herpès (Vendée).)

**A VENDRE**  
 Avoines, Foin et Pailles  
 S'adresser à M. GRIVOLAT  
 Magasin Limousin, à Roanne. 861

**A LOUER DE SUITE**

Place Bourg-Neuf, rapproché du centre de la ville et de la gare,

BELLE VUE

ou

**JOLI APPARTEMENT**  
 BOURGEOIS

composé de sept grandes pièces fraîchement restaurées, avec cave, grenier, remise pouvant servir d'écurie et fenil. S'adresser à MM. DÉFORGE frères, place Bourg-Neuf, au 2<sup>me</sup>; s'adresser aux mêmes pour d'autres appartements à louer de suite. 47

Pour tout ce qui doit être signé,  
 Le gérant, V. CARTAY.

Roanne, imprimerie Marion et Vignal.

**ELIXIR DU COIRON**

3 MÉDAILLES DE 1<sup>re</sup> CLASSE

Premier apéritif et digestif de table

**COMPAREZ ET JUGEZ**

Mêlé à l'eau, l'Elixir du Coiron est plus apéritif que l'absinthe et remplace les effets pernicieux de celle-ci par des propriétés bienfaisantes. Pris après les repas, il est plus tonique que la chartreuse; il stimule et dégage l'estomac et dissipe instantanément les aigreurs.

À ces effets bienfaisants, constatés par 4 jurys successifs, l'Elixir du Coiron joint un goût délicieux et une composition rigoureusement invariable. 36 fr. les 12 litres pris en fabrique 60 fr. rendus franco de tous frais à domicile. Chaque bouteille porte le cachet et la signature de M. Deleuze fils aîné le seul fabricant à Villeneuve de Berg (Ardèche) Se vend au détail, chez M. MARVALLIN, liquoriste, rue Impériale, 78, à Roanne. 592

ÉTABLISSEMENT THERMAL

SAISON OUVERTE

DU 15 MAI AU 15 SEPTEMBRE

TRAITEMENT PAR LE GAZ

ACIDE CARBONIQUE

HYDROTHERAPIE COMPLÈTE

**EAU MINÉRALE DE ST-ALBAN**

BICARBONATÉ SODIQUE, FERRUGINEUSE, CARBONIQUE FORTE

APÉRITIVE, SODIQUE, DIURÉTIQUE, DIGESTIVE

Mélangée avec le vin, qu'elle ne décompose pas, elle constitue une boisson rafraîchissante, salubre et très-agréable. L'usage continu de cette Eau, soit seule, soit coupée avec le vin, n'occasionne aucune irritation, contrairement à l'usage prolongé des autres eaux minérales employées comme eau de table.

Les molécules rouges ocracées que l'on remarque, soit déposées aux parois ou au fond des bouteilles, soit nageant dans l'eau, pourraient facilement être attribuées à la décomposition de l'eau. Ce serait une grave erreur, car ces sédiments ne sont autre chose que de minimes et légères particules de fer entraînées par la source elle-même, qui tendent naturellement à monter à la surface de l'eau, et attestent au contraire l'une de ses principales qualités.

ADRESSER LES DEMANDES A L'ENTREPOT GÉNÉRAL  
 HOTEL ST-LOUIS, ROANNE (LOIRE)